**Ligue Handisport Francophone – Labélisation « compétition » - Royal Club Nautique Sambre et Meuse 1862 – Section aviron.**

Mesdames, Messieurs les membres de la « commission « labélisation » de la Ligue Handisport Francophone,

Par la présente note, en ma qualité de secrétaire de la section aviron du Royal Club Nautique Sambre et Meuse 1862, mais surtout en ma qualité de personne porteuse de handicap (déficience visuelle et déficience au niveau des membres inférieurs ayant nécessité 10 opérations chirurgicales), je voudrais apporter quelques précisions en ce qui concerne le dossier « labélisation compétition » de la section aviron sur les points suivants du formulaire :

1. Handi-aviron en Belgique.

La pratique de l’aviron est très peu médiatisée en Belgique, ce qui rend son développement, en termes de pratiquants, relativement difficile.

Si le développement de l’aviron chez les « valides » est déjà difficile, il l’est encore beaucoup plus chez les personnes porteuses de handicap, ce sport n’étant pas « ouvert » à tous les handicaps.

A ma connaissance deux clubs francophone comptent, parmi leurs affiliés, des personnes porteuses de handicap : le Royal Club Nautique de Visé et le Royal Club Nautique Sambre et Meuse.

1. Retour sur le passé au sein du Royal Club Nautique Sambre et Meuse – Section aviron pour ce qui concerne le handi-aviron.

Comme dit ci-avant, la pratique de l’aviron est très peu médiatisée en Belgique, ce qui rend son développement, en termes de pratiquants, relativement difficile.

Si le développement de l’aviron chez les « valides » est déjà difficile, il l’est encore beaucoup plus chez les personnes porteuses de handicap, ce sport n’étant pas « ouvert » à tous les handicaps.

Deux aspects de l’aviron cohabitent depuis toujours tant en Belgique qu’à l’étranger, à savoir l’aspect « loisirs » pour lequel un dossier de labélisation a également été introduit et pour lequel le R.C.N.S.M. AVIRON compte plusieurs membres, et un aspect « compétition »’ objet du présent dossier.

Vu le caractère « confidentiel » de l’aviron, et donc du handi-aviron, très peu de clubs belges intègrent, dans leur volet compétition, la pratique du handi-aviron…

Pour l’aspect compétition, la section aviron du Royal Club Nautique Sambre et Meuse a pu compter, pendant plusieurs années, sur la présence, sur les champs de courses, de **Louis TOUSSAINT**, seul représentant belge à ce jour pour le handi-aviron.

Malheureusement, pour des raisons médicales, Louis TOUSSAINT n’a pas pu poursuivre la pratique de l’aviron en tant que « rameur » mais il la poursuit, au sein du Royal Club Nautique Sambre et Meuse, en tant qu’**entraîneur**. Il est également le « **responsable administratif et communication** » au sein de **Ligue Francophone d’Aviron**.

On peut donc dire qu’il est plus qu’actif dans le monde de l’aviron avec, en 2024, l’obtention de plusieurs titres de champion de Belgique pour le R.C.N.S.M. AVIRON.

A noter également que Louis Toussaint à participer, en qualité de barreur, au « handicap de printemps » organisé par le RCNSM en 2024. Il remettra peut-être cela pour l’édition 2025 prévue le 30 mars prochain.

Un seul autre rameur du R.C.N.S.M. affilié à la Ligue Handisport Francophone participe à quelques compétitions, il s’agit de **Damien VAN DEN DRIESSCHE**, rameur âgé de 50 ans en mai prochain.

Si ce dernier participe ainsi à des compétitions il le fait plutôt en France qu’en Belgique (car il bénéficie des deux nationalités), l’aviron français étant plus proactif à ce niveau, il est alors encadré par l’**Aviron Sedanais,** club jumelé avec le R.C.N.S.M. AVIRON depuis 2004.

Cet aspect sera développé plus loin.

1. Classificateur national et international.

Vu le caractère relativement « confidentiel » de l’aviron, et par voie de conséquence de l’handi-aviron, il est difficile que chaque club francophone (belge) dispose d’un classificateur national, voir d’un classificateur international.

Au niveau national, Alain LEWUILLON, ancien rameur international belge ayant participé aux Jeux Olympiques de Séoul (1988) est titulaire du diplôme de classificateur. Il n’est toutefois pas membre du RCNSM AVIRON.

1. Compétition régionale.

Comme déjà mentionné précédemment, très peu de clubs mettent, à leur programme, des compétitions ouvertes pour les pratiquants du handi-aviron.

La seule possibilité est que le handi-rameur participe aux compétitions dans des bateaux d’équipages comprenant à la fois des « valides » et des personnes porteuses de handicap.

C’est d’ailleurs ce qu’à fait Damien VAN DEN DRIESSCHE lors du handicap de printemps de la vallée mosane organisé par le RCNSM.

C’est également ce qu’a fait Louis TOUSSAINT, en 2024, en participant, en qualité de barreur, d’un bateau du RCNSM toujours à l’occasion du handicap de printemps organisé par le RCNSM.

1. Compétitions nationales.

Vu ce qui a été rappelé au point précédent en son premier paragraphe, et vu que l’unique rameur ayant émis le souhait de participer à des compétitions a une vie professionnelle à plein temps en qualité de juriste, il n’est pas facile de s’aligner en compétition nationale.

A noter toutefois la participation de Damien VAN DEN DRIESSCHE à une compétition d’ergomètre (rameur), compétition nécessitant moins d’encadrement puisque ce déroulant en intérieur, organisée par la GRS, club gantois.

Si l’emploi du temps de Monsieur VAN DEN DRIESSCHE le permet, d’autres rendez-vous pourraient être mis au programme.

A ce niveau, le fait que la Ligue Handisport Francophone mette à disposition de Damien VAN DEN DRIESSCHE un ancien bateau de Louis TOUSSAINT (à noter que les aménagements de ce bateau nécessaires pour son utilisation par Monsieur VAN DEN DRIESSCHE ayant été pris en charge par ce dernier) est à mettre en avant.

Si les conditions en termes d’encadrement et de sécurité le permettent, pour autant que cela figure sur les avants-programmes des différentes courses se déroulant au cours d’une saison, il pourrait être envisagé une participation lors de certaines courses mais du travail doit encore être effectué notamment pour certaines manœuvres à effectuer.

1. Compétitions internationales.

Comme dit précédemment, la section aviron du Royal Club Nautique Sambre et Meuse est jumelée, depuis août 2004, avec l’Aviron Sedanais, club d’aviron français basé à Sedan.

Ce jumelage se concrétise, chaque année, par l’organisation de la randonnée des citadelles reliant Sedan à Namur et se déroulant, pour 2025, entre le 26 juillet et le 02 août. Plusieurs rameurs (belges et/ou étrangers) ont déjà participé à cette randonnée (voir dossier « labélisation loisirs »).

Comme dit précédemment également, l’unique rameur porteur de handicap au sein du RCNSM AVIRON et participant à des compétitions, Damien VAN DEN DRIESSCHE, est porteur de la nationalité française en plus de la nationalité belge.

Le fait que Monsieur VAN DEN DRIESSCHE soit reconnu comme ressortissant français fait en sorte qu’il peut ramer en France dans un « double » ce qui n’aurait pas été le cas autrement, un rameur « étranger » ne pouvant représenter que « un quart » d’un équipage.

C’est ainsi que, avec la présidente de l’Aviron Sedanais, Madame Clotilde AVERLANT-GILSON, titulaire d’un certificat de formation handisport aviron en France, Damien a pu participer à plusieurs compétitions en France ;

* Championnats de France aviron indoor (janvier 2024 et février 2025)
* Championnats de France sprints en catégorie handi-valide (catégorie inexistante en Belgique) avec, à la clef un titre de champion de France en juillet 2024.
1. Nombre de compétitions régionales où le club était présent.

Voir supra

1. Nombre de compétitions nationales où le club était présent.

Voir supra

1. Nombre de compétitions internationales où le club était présent.

Voir supra

1. Nombre de pratiquants.

Comme dit précédemment ainsi que dans le cadre de la « labélisation loisirs », vu la « technicité » de l’aviron, ce sport n’est pas accessible pour tous les handicaps.

Au sein du RCNSM aviron nous avons ou avons eu les catégories de handicap suivantes :

* Un rameur en chaise roulante reconnu PR1 (Louis TOUSSAINT)
* Des rameurs déficients visuels reconnus en PR 3
* Un rameur déficient visuel et déficients des membres inférieurs reconnu PR3

Parmi ces rameurs un seul participe à des compétitions.

1. Nombre de séances entraînements/semaine.

Au niveau des entraînements il est à noter que Damien VAN DEN DRIESSCHE a acquis un ergomètre (rameur) ainsi qu’un vélo d’appartement lui permettant, à raison de plusieurs fois par semaine (en fonction de ses obligations professionnelles) de s’entraîner chez lui (ce qui évite des déplacements, ce dernier ne dépendant que des transports en commun) et ce sur base des entraînements donnés par Louis Toussaint, Clotilde AVERLANT-GILSON ou encore d’entraînements trouvés en ligne (concept2 workout).

Comme précisé précédemment aussi Bien que Louis TOUSSAINT ne pratique plus l’aviron il encadre quotidiennement les compétiteurs « valides » du RCNSM AVIRON.

En espérant que la présente note vous permettra de mieux comprendre la place du handi-aviron en Belgique et vous permettra de mieux comprendre la demande de labélisation compétition introduite pour le RCNSM.